



EXTRAIT DU REGISTRE DES DLIBRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 20 JUIN 2017

Numro

DEL 2017.06.20/099

Thme : AFFAIRES SCOLAIRES 1

Objet : CRATION D'UN
TARIF « FOURNITURE DE
REPAS EN PRESTATION DE
SERVICES » ET
ACTUALISATION DU TARIF
CANTINE « HORS DLAI » 
COMPTER DU 1ER
SEPTEMBRE 2017.

Convocation

Date : 14/06/2017

Affichage : 14/06/2017

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Prsents : 22

**Nombre de
suffrages
exprims :** 32

Le **mercredi 20 juin 2017**  17h00 le conseil municipal lgalement convoqu, s'est runi en sance publique dans la salle du 1^{er} tage de la CCB, sous la prsidence de **Monsieur Grard FROMM, Maire.**

taient Prsents :

FROMM Grard, GURIN Nicole, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, PETELET Rene, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, KHALIFA Daphn, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hlne, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

taient reprsents :

POYAU Aurlie pouvoir  DAERDEN Francine ;
GUIGLI Catherine pouvoir  BOREL Jean-Paul;
MARTINEZ Gilles pouvoir  FROMM Grard;
MARCELLO Marie pouvoir  FABRE Mireille;
DAVANTURE Bruno pouvoir  GURIN Nicole;
JIMENEZ Claude pouvoir  PROREL Alain;
MILLET Thibault pouvoir  KHALIFA Daphn;
MONIER Bruno pouvoir  GRYZKA Romain;
MUHLACH Catherine pouvoir  PICAT RE Alessandro;
ARMAND milie pouvoir  DAZIN Florian.

Absents excuss :

POYAU Aurlie, GUIGLI Catherine, MARTINEZ Gilles, MARCELLO Marie, DAVANTURE Bruno, JIMENEZ Claude, MILLET Thibault, PEYTHIEU ric, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, ARMAND milie.

Secrtaire de sance : Manuel ROMAIN

Rapporteur : Fanny BOVETTO

La politique volontariste qualitative de la restauration scolaire de la ville labellisée ECOCERT et respectueuse du PNNS (Plan National Nutrition Santé) nous conduit à un réajustement tarifaire à la rentrée de septembre 2017.

La cuisine centrale produit entre 580 et 600 repas par jour à destination des enfants, personnes âgées et fournitures de repas à des structures et communes extérieures. La qualité de la restauration collective engendre des sollicitations d'autres communes en qualité de prestataire de services qui implique de fixer un tarif approprié.

La loi précise que les collectivités peuvent candidater sur des marchés publics de fournitures si elle constitue le prolongement d'une mission de service public dont la collectivité à la charge, dans le but d'amortir les équipements, de valoriser les moyens dont dispose le service ou d'assurer son équilibre financier.

Le prix proposé ne doit pas fausser les conditions de la concurrence et doit être déterminé en prenant en compte l'ensemble des coûts directs et indirects et doit pouvoir se justifier si besoin.

C'est pourquoi, il apparaît nécessaire de créer un tarif « fourniture de repas en prestation de service » à hauteur de 7,90 euro par repas égal au prix de revient investissement compris et d'inclure l'ensemble des autres prestations de la cuisine sur une même délibération selon tableau joint en annexe.

Les tranches de revenus restant inchangées, les tarifs cantines, garderies, aide aux devoirs et ramassage scolaire sont identiques à ceux fixés par la délibération n° DEL 2016.06.22/103 sauf les tarifs cantine hors délai à hauteur de 5,02 euros le repas, à compter du 1^{er} septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter la création du tarif « fourniture de repas en prestation de service » ;
- D'adopter les tarifs des prestations périscolaires annexés à la présente délibération.
- D'autoriser le Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, ou un conseiller municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE

26 JUIN 2017

TRANSMIS LE

26 JUIN 2017

NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM.





CONSEIL MUNICIPAL DU 20/06/2017
PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
AFFAIRES SCOLAIRES 1 DEL 2017.06.20/099

TARIFS PRESTATIONS PÉRISCOLAIRES
À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2017

Affaires Scolaires

	Tarif de base	Tarif Carte Club	Tarif Hors Commune
REPAS CANTINE			
Revenus entre R1 et R5	3,32 €	2,36 €	6,14 €
Revenus R6	3,79 €		
Revenus R7	4,36 €		
Hors Délai	5,02 €	5,02 €	6,14 €
RAMASSAGE SCOLAIRE Maternelles et élémentaires	Gratuité	Gratuité	Gratuité
RAMASSAGE SCOLAIRE Pramorel / Porte d'Embrun (desserte du collège et lycée)	11,14 € Forfait mensuel	7,87 € Forfait mensuel	Transport assuré par le CD 05
ACCUEIL OU GARDERIE Matin (7h45 - 8h20) Midi (11h30 - 12h15) Soir jusqu'à 17h30 ou 18h30	1,66€ la prestation	1,17€ la prestation	1,71€ la prestation
AIDE AUX DEVOIRS 1 heure	1,66 €	1,17 €	1,71 €

Cuisine Centrale

	Tarif
	2017/2018
Repas employés communaux	5 €
Repas élus	8 €
Fourniture de repas en prestation de service	7,90 €

